L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLÉANS.
DIMANCHE, 19 SEPTEMBRE 1886.

PETITES ANNONCES.

A LOUER.

A louer—Un Magasin spacieux, 91 rue Decatur. S'adresser à L. Lacassagne, 97 Decatur. Occupation le 1er octobre. 1aoft—

A LOUER—Une résidence, 219 rue des Remparts, entre Dumaine et St. Philippe neuve, en bois et à deux étages, ayant tous les conforts pour une famille. Elle est située dans un voisinage agréable, et à proximité de trois lignes de chemins de fer. S'adresser à Hoey & O'Connor, 17 rue Carondelet. 14sept—

A VENDRE.

A vendre—Pour cause de départ, une grocerie située dans le Second District. S'adresser au No 68 rue Royale.
19 sept—1 f.

A vendre—Un débit de café au lait, situé au marché Dryades. S'adresser à Jacob Schwob, à l'endroit, le matin, jusqu'à midi.
19 sept—1f

A VENDRE OU A LOUER.—Du premier octobre, l'établissement connu autrefois sous le nom de "Hotel des Etrangers" situé rue de Chartres 127 et 129. S'adresser Passage de la Bourse No. 24, à M. Ehrmann.
15 aout-5 dim.

A vendre—Une grocerie. S'adresser sur les lieux, au coin des rues Bayou et Tremé ou chez P. Larrouy, 138 Remparts, côté Nord.
16sept—6f

A VENDRE des pianos à $40 et $50. Payables $3 par mois.
22at1m WERLEIN, 135 rue du Canal.

DEMANDES.

Un jeune homme parlant le français, l'anglais et l'espagnol demande un emploi quelconque. Ecrire à George Blanchard, bureau du journal. 19sept—1f

Souscription toute privée.

EN faveur d'un homme méritant, âgé, malade et dénué de tout. C'est un Français qui compte plus de quarante ans de Louisiane. Nous ferons connaître son nom aux personnes qui voudront bien venir ici verser quelque chose pour lui venir en aide, et nous donnerons son adresse à qui la demandera. 1er aout—

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alexander F. Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,682—Division B—Attendu que Mme Veuve Alexander F. Lewis a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Alexander F. Lewis, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier
18 sept—18.22.26

Levy Bros et Adolph et Isaac Levy vs. leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,088—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Levy Bros et Adolph et Isaac Levy et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte presenté par Adolph Levy, syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 sept—15 19 24

Scannell & Lafaye vs. leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 16,935—Division B.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Lafaye & Scannell, et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John G. Byrd, syndic provisoire des créanciers dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte, et pour quoi le dit syndic provisoire ne serait pas décharge de toute responsabilité et sa caution cancelée.
Par ordre de la cour
W. J. McGEEHAN, Greffier.
12 Sept—12.16.21

Alexander Solari vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 17,465—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de Alexander Solari et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par George McCloskey, syndic provisoire et syndic dans cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
11 sept—11.15.19

Succession de John W. Bahrmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orleans—No. 18,346—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Frank Roder, administrateur, de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
10 sept—10 14 19

Succession de George Rehkopf.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 18,677—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Veuve George Rehkopf, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
15 sept—15.19.24.

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Veuve Paul Roé contre John Vidal.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans, No. 8,323—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville dans le Second District de cette ville, le MERCREDI, 29 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, savoir:
Un lot de meubles de maison, 2 vitrines, 1 cheval gris, 1 wagon, 1 jeu de harnais, 1 lot divers, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable de la Deuxième Cour de Cité.
19sept—19 24 29

James H. Maloney contre Annie E. Carr.

DEUXIÈME COUR DE CITÉ de la Nouvelle-Orléans—Nos. 7770 et 7771—En vertu de deux writs de fieri facias à moi adressés par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nlle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, en face de mon entrepôt, No 94 Passage de la Bourse, entre les rues Conti et Bienville, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à 11 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions comptant sur les lieux.
ALFRED BARNES,
Constable Deuxième Cour de Cité.
11 sept—11 16 21

Stephen Cain vs Mr Lang.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-Orléans No 11,203—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. T. R. Rozier, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, je vendrai à l'enchère publique, à mon entrepôt No 152 rue Lafayette, entre les rues St Charles et Carondelet, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir—
Un lot de meubles de maison, d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
FENDEL HORN,
Constable Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.
10 sept—10—16—21.

SIXIÈME DISTRICT.

(Ville de Jefferson.)

Boites
3 Station des chars, Tchoupitoulas, entre l'Avenue de la Louisiane et rue Tolédano.
4 Coin des rues Tolédano et Magazin
5 Coin des rues Prytanée et Tolédan
6 Coin des rues Apollo et Amélia.
7 Coin des rues Apollo et Marengo
8 Coin des rues Camp et Foucher.
9 Coin des rues Peniston et Colisée.
12 Coin des rues Magazine et Austerlitz
13 Coin des rues Amélia et Jersey.
14 Coin des rues Constantinople Tchoupitoulas.
15 Coin des rues Marengo et Prytanée
16 Marché Jefferson.
17 Coin de l'Avenue Napoléon et de rue Tchoupitoulas.
18 Station des Chars, Avenue Napoléon et rue St-Charles.
19 Coin des rues Colisée et Lena.
21 Coin des rues Tchoupitoulas et Valence
23 Coin des rues Magazine et Valen
24 Station des Chars, coin des rues Ly et Pitt.
25 Coin des rues Soniat et Magazine.
26 Coin des rues Soniat et Tchoupitoulas.
27 Coin des rues Joseph et Tchoupitoulas.
28 Station des Chars, coin des rues Magazine et Octavie.
31 Coin des rues St-Charles et Dufossat
32 Coin de la rue St-Charles et de l'Avenue Nashville.
34 Rue Laurel, entre la rue Calhoun le Boulevard Park.
35 Coin de l'Avenue Henry Clay et la rue St-Charles.
36 Louisiana Retreat.
41 Coin des rues Broadway et Levée.
42 Coin des rues St-Charles et Leo line.
43 Bâtisse de l'Exposition.
45 Bâtisse de l'Exposition.

GROS LOT
$75.000

L.S.L.

Rappelez-vous

Que cette loterie est la seule qui dans un Etat ait été votée et acceptée par le peuple.

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et trimestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

TOUS LES LOTS GAGNANTS PAYES EN PLEIN.

GRANDE CHANCE

—POUR—

UNE FORTUNE

Le Grand Tirage Mensuel

A $5 00

CLASSE K.

—DE—

LA COMPAGNIE DE

LA LOTERIE

DE L'ETAT

DE LA LOUISIANE

AURA LIEU A LA

Nlle-Orléans,

MARDI, 12 OCTOBRE 1886.

1,967 Lots, montant en tout à $265,500.

Le tirage commencera positivement à ONZE HEURES A. M.,

—A—

L'ACADEMIE DE MUSIQUE.

VOYEZ LE PLAN.

PLAN EXTRAORDINAIRE,

100,000 Billets à $5 chacun.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de....	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de....	25,000,......	25,000
1 Lot de....	10,000,......	10,000
2 Lots de...	6,000,......	12,000
5 Lots de...	2,000,......	10,000
10 Lots de...	1,000,......	10,000
20 Lots de...	500,......	10,000
100 Lots de...	200,......	20,000
300 Lots de...	100,......	30,000
500 Lots de...	50,......	25,000
1,000 Lots de...	25,......	25,000

PRIX D'APPROXIMATION:

9 Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit..........	$6,750
9 Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit..........	4,500
9 Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit..........	2,250
1,967 Lots se montant à........	$265,500

Billet entier, $5; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

Pour plus de renseignements, écrire très lisiblement, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises d'argent par Postal Notes, Express Order, change de New-York, entraites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toutes être envoyées par l'Express à nos frais. Adresser à

M. A. DAUPHIN,

Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées et faire des mandats sur la poste (money orders) payables à la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

Le Renovateur des Cheveux DE HALL,

VÉGÉTAL SICILIEN.

(Hall's Hair Renewer.)

A été la première préparation parfaitement adaptée à la guérison des maladies du cuir chevelu, et la première aussi à rendre, aux cheveux gris et flétris, leur couleur primitive, leur croissance et le lustre brillant du jeune âge. De nombreuses imitations ont suivi, mais aucune ne possède les éléments requis pour la conservation de la chevelure et du cuir chevelu. Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL a constamment grandi dans l'estime publique, et sa renommée s'est propagée dans toutes les parties du globe, tant il répond à un besoin général.

Le succès sans précédent qu'il a obtenu n'est dû qu'à une cause: "Il tient ce qu'il promet."

Les propriétaires du RÉNOVATEUR ont été souvent surpris de recevoir des commandes des pays les plus éloignés, alors qu'ils n'avaient rien fait pour introduire leur préparation dans ces contrées.

Le RÉNOVATEUR DES CHEVEUX DE HALL, même employé pendant un temps très court, produit un effet favorable à l'apparence personnelle.

Il nettoie le cuir chevelu de toute impureté, guérit toutes les humeurs, la fièvre, empêche les cheveux de devenir secs, par conséquent la Calvitie n'est plus à craindre. Il stimule l'action des glandes affaiblies, et les met à même de produire une nouvelle croissance.

Les effets de cette préparation ne sont pas passagers, comme ceux des préparations alcooliques, ils restent longtemps, ce qui la rend supérieure et économique.

(Buckingham's Whisker Dye.)

La Teinture de Buckingham pour les Favoris

Change à volonté la barbe et les favoris en un châtain foncé naturel ou en noir. La couleur est permanente et ne disparaît pas en se lavant. La préparation étant simple on l'applique facilement.

PRÉPARÉS PAR
R. P. Hall & Co., Nashua, N. H.
Chez tous les marchands de Médecines.

ELKIN & CIE,

100...RUE DU CANAL...100

Nouvelle Importation de
JOINTLESS, DAMASK ET NATTES DE CHINE,
Qualité Supérieure.
Toiles Cirées,
Corticines Anglaises,
Stores,
RIDEAUX
De Madras, de Crète et de Dentelles.
Body Bruxelles, Tapisserie Bruxelles, 3 plis et Ingrain.
TAPIS
A Prix Réduits.
18avril—1 an

SIGNAUX D'INCENDIE.

Boites.
3 Tchoupitoulas et Valence.
5 Harmonie et Levée.
6 Washington et Chippewa.
7 Marché de la rue Neuvième.
8 Carondelet et Huitième.
9 Prytanée et Neuvième.
12 Magnolia et Washington.
13 Sixième et St-Denis.
14 Poste de la Cie de Pompe No. 22
15 Poste de la Cie de Pompe No. 23.
16 H. & L. No. 1, Jackson.
17 Constance et Première.
18 Magazine et St-André.
19 Rousseau et Ste-Marie.
21 St-Charles et Première.
23 Dryades et St-André.
24 Marché Keller.
25 Jackson et Co...e.
26 Jackson et Liberté.
27 Deuxième et St-André.
29 Market et Levée.
31 Henderson et Levée.
32 Poste de la Cie de Pompe No 12 Tchoupitoulas.
34 Poste de la Cie de Pompe No 1 Hunter.
35 Market et Chippewa.
36 Station de Police du 2ème Precinct
37 Race et Magazine.
38 Melpomène et Camp.
41 Station des Ecuries, St-Charles,
42 Poste de la Cie de Pompe No 30 Thalie.
43 Franklin et Erato.
47 Gaiennié et Nouvelle Levée.
48 Poste de la Cie de Pompe No 6, St-Joseph
51 Constance et Erato.
52 Camp et St-Joseph.
53 Poste de la Cie de Pompe No 18 Calliope.
54 Nouveau Bassin et Promenade Triton.
56 Calliope et Freret.
57 Magnolia et Erato.
61 Terpsichore et Franklin.
65 Julie et Levée.
71 Pied de la rue Julie.
72 Canal et Levée.
73 Magazine et Girod.
74 Natchez et Tchoupitoulas.
81 Canal et Camp.
82 Poste de la Cie de Pompe No 5, Girod et C. H.
83 Poste de la Cie de Pompe No 15 Perdido.
84 Carondelet et Commune.
121 Remparts et Canal.
123 Remparts et Poydras.
124 Poste de la Cie de Pompe No 14 Commune.
125 Maison de Refuge, Girod.
126 Claiborne et Poydras.
127 Commune et Rocheblave.
128 Miro et Lafayette.
141 Bienville et Vieille Levée.
142 St-Louis et Royale.
143 Poste de la Cie de Pompe No 7, Dauphine.
145 Bourgogne et Toulouse.
146 Poste de la Cie de Pompe P. H. & L. No 4, Basin.
151 Canal et Robertson.
152 Bienville et Johnson.
153 Derbigny et Bienville.
154 Station des chars, rue du Canal
214 Vieille Levée et St Philippe
215 Station de Police, Place Jackson
216 Hôpital et Dauphine.
217 Poste de la Cie de Pompe No 16 Dumaine.
231 Tremé et Esplanade.
232 Remparts et Quartier.
234 Tremé et Ursulines.
235 Poste de la Cie de Pompe No (Claiborne.
236 Chemin du Bayou et Claiborne.
237 Station de Police, Prison de Paroisse
241 Poste de la Cie de Pompe No 3, Chemin du Bayou.
242 Ste-Anne et Miro.
243 Manufacture de Stern, Français.
252 Poste de la Cie de Pompe H. L. No 3, Peters.
253 Poste de la Cie de Pompe No Esplanade.
312 Station de Police, Champs-Elysées
313 Bagatelle et Esplanade.
314 Bons-Enfants et St-Antoine.
315 Bons-Enfants et Champs-Elysées
316 Claiborne et St-Bernard.
412 Laharpe et White.
413 Amour et Espagne.
414 Poète et Urquhart.
415 Mandeville et Claiborne.
513 Presse à Coton et Levée.
514 Marché Washington.
515 Louisa et Remparts.
612 Poste de la Cie de Pompe No Grands-hommes.
613 Dauphine et Indépendance.
614 Station des Chars, Pologne.
615 Casernes des Etats-Unis
616 Reynes et Dauphine.

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—Andrew Grisbaum vs ses créanciers—No 18,523—Division D—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire Andrew Grisbaum soit et est acceptée au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Jos. Davigneaud, notaire en cette ville, le 20me jour de septembre 1886, à 11 heures A. M., à l'effet de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues.
Nouvelle-Orléans, 11 août 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, absent en congé.
Pour copie conforme,
GEO. P. CAZELAR, Député-Greffier.
14 août—21 oct 30

Succession de James Pifferer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,090—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Mary Raymond, veuve de James Pifferer, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
8sept—12.16.21.

L'ABEILLE

DE LA

NOUVELLE-ORLÉANS

JOURNAL QUOTIDIEN,

—AVEC UNE—

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

LE

SAMEDI MATIN

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

L'Edition hebdomadaire réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS:

No. 73 rue de Chartres, entre Conti et Bienville

ABONNEMENTS.

EDITION QUOTIDIENNE.

Un an........	$12 00
Six mois........	6 00
Trois mois........	3 00
Un mois........	1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

Un an........	$3 00
Six mois........	1 50
Quatre mois........	1 00
Trois mois........	75

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er Septembre 1827, est le plus ancien journal de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays

L'ABEILLE publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales:

Des dépêches télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'étranger,

Un Bulletin Maritime,

Une Liste des navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans,

Une Liste des navires dans le port de la Nouvelle-Orléans,

Un Bulletin Financier,

Un Bulletin Commercial.

BUREAUX ET ATELIERS:

73 . C[illegible]S - 73

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

Léon M. Carter vs. l'Etat de la Louisiane.

PREMIÈRE COUR JUDICIAIRE DE DISTRICT, Paroisse de Caddo.—No. 1649.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Première Cour Judiciaire de District de la Paroisse Caddo, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, JEUDI, le 21 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, savoir:

Tous les droits titres et intérêts, réclamations que demande le défendant l'Etat de la Louisiane, dans succession Kate Townsend, décédée, comme héritier de la dite succession, étant ouverte et maintenant sous l'administration de la Paroisse d'Orléans et dans tous les meubles et immeubles dont dite succession se compose, estimés conformément à un inventaire déposé dans les archives de la dite succession pour la somme de $90,888.15 et se composant conformément au dit inventaire en propriétés personnelles comme suit:

Meubles de chambre de la défunte de $888 ; meubles au local No. 40 rue Bassin, $3,200 35; comptant $2,024 15, bijoux $8,942 50, réclamation $232.75, et immeubles comme suit:

1° Un certain morceau ou portion de terre portant les numéros municipaux 38 et 40 rue Bassin, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Communes, Bassin, Franklin et Gasquet, mesurant 42 pieds 8 pouces et 3 1/2 lignes de face à la rue Bassin sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces et 2 lignes et s'étendant à la rue Franklin sur laquelle elle a une façade de 42 pieds... pouces, étant les lots de terre désignés par les lettres B et C, sur un plan de J. A. D'Hémécourt, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant S. Magner, ancien notaire, le 22 juillet 1870 estimé pour $10,000 ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

2° Ainsi que deux lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Commune, Carondelet, St. Charles et Canal, désignés comme lots Nos. 3 et 4 sur un plan dressé par H. Grant, voyer, annexé à un inventaire passé par F. Grima, notaire, le 12 février 1841. Le dit lot No. 3 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 7 lignes entre lignes parallèles, et le lot No 4 mesure 20 pieds 2 pouces de face à la rue Carondelet sur une largeur dans le fond de 18 pieds 3 pouces et 100 pieds de profondeur et les lots sont bornés dans le fond par une allée en usage pour les dits lots et autres qui font face à la dite allée, estimé à $45 000.

3° Ainsi qu'un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, portant le numéro municipal 191 rue Gravier, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Gravier, Commune, Baronne et Carondelet, désigné par la lettre A sur un plan fait par Arthur De Armas, voyer, le 7 janvier 1881, mesure 21 pieds 4 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles, estimé à $22 000.

4° Ainsi qu'un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Clio, Prytania, Calliope et St Charles désigné comme lot numéro 15 sur un plan dressé par F. Zimpel, voyer, en date du 24 janvier 1833 et mesurant, au pied américain, 29 pieds de face à la rue Clio, sur une profondeur de 150 pieds et 4 pouces, entre lignes parallèles, estimé à $3000.

Cette saisie étant une saisie de tout l'intérêt de l'Etat de la Louisiane dans ladite succession de Kate Townsend comme seul héritier de ladite succession, et étant sujet à toutes dettes dues par ladite succession et de tous les frais de toute sorte, et toutes les charges qui peuvent peser sur cette succession.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
1sept—18 25—oct2 9 16 21

ANNONCE JUDICIAIRE
GRANDE VENTE
Par le Shérif civil de la paroisse d'Orléans
—DE—
TOUT LE CONTENU
Du local situé au No 15 rue Bourgogne,
Dans le Deuxième District de cette ville comprenant

Deux beaux ameublements de salon incrustés or et ébène, plusieurs belles glaces pour cheminée, très grandes, en or et en ébène, 1 trumeau en ébène, un magnifique ameublement de chambre en bois de rose aux très beaux ameublements de chambre en noyer, armoires à glaces à tous les ameublements. Très bel ameublement pour corridor, ameublement pour salle à manger beaux tapis de velours, 25 paires de rideaux dentelles et divers autres articles trop longs à énumérer. Le tout presque neuf.
Aussi une paire de bracelets en or et un médaillon enrichi de diamants.

Succession de Mollie Green.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,603—En vertu d'un ordre de vente en date du 15 septembre 1886, à moi adressé par l'Hon. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le MERCREDI, 29 septembre 1886, à 10 heures et demie du matin de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:
Tout et séparément tout le contenu, meubles, effets mobiliers, etc., qui se trouvent au local No 15 rue Bourgogne, entre Canal et Douane, dans le Deuxième District de cette ville.
D'après un inventaire enregistré en mon bureau.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
18 sept—18 22 25 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Mary V. Bell, tutrice, et al.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 18,494—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 21 septembre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux terrains, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y appartiennent, et tous les droits, voies, servitudes, privilèges, avantages y appartenant en quelque manière que ce soit, situés dans le Troisième District de cette ville, désignés par les numéros dix huit et dix neuf, d'après un plan dressé par J. A. d'Hémécourt, le dix sept janvier 1848, déposé pour qu'on s'y réfère au bureau de C. Boudousquié, alors notaire en cette ville. Les dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun, mesure anglaise, trente-et-un pieds, sept pouces et quatre lignes de face à la rue Indépendance, entre les rues Levée et Casacalvo, sur une profondeur de quatre-vingt dix huit pieds, neuf pouces et six lignes, entre lignes parallèles.

2° Et vingt-cinq actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane de cent piastres chaque réduites maintenant à vingt-quatre actions, une action ayant été prise pour constituer un stock comptant conformément à un acte de la Législature de cet Etat, intitulé un acte pour autoriser la Banque des Citoyens de la Louisiane à convertir les actions du capital en actions comptant.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant pour payer le prêt du capital du plaignant actuellement dû, à savoir: Deux cent vingt-cinq piastres avec 10 0/0 d'intérêt, à partir du 1er avril 1878, et une autre somme de deux cent soixante deux piastres avec 8 0/0 d'intérêt sur les divers paiements de dette hypothécaire décrite dans la pétition du plaignant, à savoir: sur douze piastres 50 cents du 1er juillet 1877, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er août 1881, et le même intérêt sur cinquante piastres à partir du 1er décembre 1882 et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1883, et le même intérêt sur cinquante piastres du 1er décembre 1884, et le même intérêt sur cinquante piastres du 20 décembre 1885, pour contributions sur les dites actions du capital. Et l'acquéreur assumera l'hypothèque sur le dit capital, afin de garantir le montant qui sera dû sur les dites actions à savoir: La somme de deux mille piastres ($2,000.00). Etant quatre vingt piastres par actions, et assumera toutes les obligations d'actionnaire de la dite banque, ainsi fixées par la charte et réglements de la Banque des Citoyens de la Louisiane, la propriété devra rester spécialement hypothéquée, et la balance, s'il y en a, comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
20 août—20.27—3,10,17,21 sept

ANNONCE JUDICIAIRE.

M. H. Asbury vs. Wm B Sparrow.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 18,635—En vertu d'un writ de saisie et de vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 18 octobre 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Faubourg St-Jean, Deuxième District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Rendon (ci devant Seconde), Lopez (ci-devant Troisième), Esplanade et Washington, étant le No 10 du dit ilet et formant le coin des rues Lopez et Washington. Le dit terrain mesure trente un pieds onze pouces et cinq lignes de façade Avenue Washington, sur une profondeur de cent vingt-sept pieds dix pouces et cinq lignes de façade rue Lopez, entre lignes parallèles.

Etant la même propriété que le défendeur ici a acquise par achat de P. A. Bacas, ainsi qu'il appert par un acte passé pardevant Eusèbe Bouny, notaire, en date du 6 mai 1878.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
14 sept—14 21 28—7 14 16 oct

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession Wm. J. Castell, P. S. Wiltz, Jr., administrateur, vs. John J. O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 14,455—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 25 septembre 1886, à midi, des propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

Deux certains lots de terre dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Julie, Commerce, Notre-Dame et Nouvelle Levée, désignés comme lots numéros quatre et cinq, comme suit. Un des dits lots est désigné par le numéro quatre sur un plan déposé, comme le numéro 87 du livre de plans No deux, en l'étude de S. Magner, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-deux pieds de face à la rue Julie sur une profondeur de quatre-vingt-quatre pieds six pouces sur la ligne du lot numéro cinq, et quatre-vingt-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur l'autre côté et vingt-et-un pieds de largeur dans le fond.

Et l'autre lot est désigné comme lot numéro cinq sur un plan dressé par L. Surgi et déposé comme le numéro treize dans le livre de plans de T. Caire, ancien notaire en cette ville, et mesure vingt-trois pieds un pouce de face à la rue Julie, sur une profondeur et face à la rue Commerce de quatre-vingt quatre pieds neuf pouces, et vingt-trois pieds un pouce et demi-ligne de largeur dans le fond.

Ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, avantages et dépendances qui y appartiennent.

Acquis par le défendeur de Mme Margaret Murray et autres, conformément à un acte passé devant W. J. Castell, ancien notaire, le 30 mars 1885; titre enregistré au livre 123, fol. 28 du bureau des aliénations.
Saisi dans l'affaire ci dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans,
24août—24 31 sept 7 14 21 25

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Banque des Citoyens de la Louisiane vs. Mme Magdeleine Grasser, tutrice, etc.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 18,482—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre la rue Gravier et le Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 13 octobre 1886, à midi, de la propriété ci après décrite, à savoir:

1° Une certaine propriété située dans le deuxième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Chartres, Toulouse, St Pierre et Royale, comprenant un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée par la lettre A de l'ilet No. quarante deux, d'après un plan des livres de plans de la succession de Mme Marie Céleste de Marigny, veuve de F. E. de Livaudais, dressé par J. A. D'Hémécourt, daté le six décembre dix-huit cent soixante-quatre, déposé dans le bureau de Selim Magner, un notaire en cette ville, lequel terrain mesure (mesure américaine) trente sept pieds huit pouces de face à la rue Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur entre lignes parallèles ensemble avec quatre vingt dix (réduites à quatre-vingt quatre) actions du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

2° Une autre propriété adjacente à celle décrite ci dessus dans le même district et ilet consistant en un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désignée sur le plan susdit par la lettre "B" du même ilet numéro quarante deux et ayant, en mesure américaine, vingt quatre pieds deux pouces et quatre lignes de face à la rue de Chartres sur cent vingt huit pieds quatre pouces de profondeur, entre lignes parallèles, ensemble avec soixante dix actions (réduites à soixante six) du capital de la Banque des Citoyens de la Louisiane.

Saisi dans l'affaire susdite.

Conditions—Comptant sur les lieux pour payer et satisfaire la dette pour prêt sur le capital due aux plaignants, à savoir:

Six cent quarante piastres avec dix pour cent d'intérêt par an du 1er mai 1883 et l'autre somme de seize cent vingt piastres avec intérêt à huit pour cent sur trois cent vingt piastres du 1er août 1881 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres à partir du 1er décembre 1882 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1883 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1884 et huit pour cent d'intérêt par an sur trois cent vingt piastres du 1er décembre 1885.

Et l'acquéreur aura en outre à assumer la dite hypothèque du stock pour garantir les dites actions pour le montant non payé et à assumer aussi toutes les obligations d'actionnaire à la dite banque ainsi que cela est fixé par la Charte et les réglements de celle-ci la propriété restera spécialement hypothéquée pour garantir la dite dette du capital hypothécaire et la balance s'il y en a comptant.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans.
11sept—11 18 25—2 9 13 oct

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District de la paroisse d'Orléans.

L'Etat sur la déposition de Camille E. Girardey demandant une monition.

ETAT DE LA LOUISIANE

A tous ceux que le présent avis concerne.

Attendu qu'à une vente publique pour taxes faite en la ville de la Nlle-Orléans, le 8me jour du mois de septembre 1883 et encore le 24me jour du mois d'avril 1886, dans l'affaire de l'Etat de la Louisiane contre James Livingston, le Percepteur de taxes du second district ou du district inférieur de la ville de la Nouvelle-Orléans conformément à l'autorité dont il est revêtu par la loi, a adjugé à Camille E. Girardey, le pétitionnaire ici, comme le plus offrant et le dernier enchérisseur, la propriété ci-après décrite, et attendu que le dit Camille E. Girardey s'est adressé à cette Cour pour qu'une monition soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte 95 approuvé le 10 mars 1870, des Statuts révisés de la Louisiane.

Donc, dès maintenant, toutes les personnes ici intéressées sont citées aux noms de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District de la paroisse d'Orléans à faire valoir si elles en ont, tout droit, titre ou réclamation contre la propriété ci-après décrite par suite d'une informalité quelconque dans les procédures ou dans la justification descriptive et adjudication de la propriété, ou que les ventes se sont faites, ou toute irrégularité ou illégalité dans les assessements, notices ou annonces, époque ou genre de la vente à laquelle le pétitionnaire en est devenu l'acquéreur, ou toute autre défectuosité, ces personnes sont requises de présenter dans les trente jours qui suivront la première publication de cette monition dans les feuilles publiques, les raisons pour lesquelles les ventes ainsi faites ne doivent pas être confirmées et homologuées.

Attendu qu'à la première vente de la dite propriété, le prix payé a été de vingt trois dollars quatre vingt douze et qu'à la seconde vente de ladite propriété le prix a été de quarante cinq dollars et que le dit prix a été payé comptant par ledit Camille E. Girardey.

DESCRIPTION DE LA PROPRIÉTÉ enregistrée au bureau du greffier des transferts de cette paroisse, livre 120, page 456 et livre 122, page 95: trois terrains dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le carré d'ilet 432 borné par les rues Canal, Douane, Rendon et l'Avenue Hagan, désignés par les Nos de 5 à 17 inclusivement et mesurant ensemble 308 pieds 1 pouce et quatre lignes de façade rue du Canal étant tout la même façade du carré rue du Canal sur 173 pieds, 10 pouces et 6 lignes de profondeur et de façade sur l'avenue Hagan et de semblable profondeur sur la rue Rendon

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 15 septembre 1886. Signé N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'hon A. I. Tissot, juge de la dite cour, Division A actuellement en congé.
JAS. D. RANKIN, Sous Greffier
Copie exacte
JAS. D. RANKIN Sous Greffier.
17 sept—24,0 c t 8,15 18

Succession de Almira E. Hall,
Première femme de Mark F. Bigney

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 17,763—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme Laura H. Davidson, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16sept—16.21.25.

VENTES A L'ENCAN

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE

Propriété de valeur dans le Premier District.

Succession de Wm. Gordon.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A—No 18,880.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 18 rue Bourbon—SAMEDI, 23 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Natchez et Gravier, conformément et en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, Division D, siégeant à la place de l'hon. A. I. Tissot actuellement en congé, daté le 4 août 1886, je vendrai la propriété décrite ci-après, à savoir

Un terrain désigné comme partie ou portion du lot No 19 dans l'ilet borné par les rues Tonti, Miro, Palmyre et Gasquet, la dite portion ou partie du lot No 19 mesure 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur de 100 pieds 10 pouces et 3 lignes.

Ensemble avec toutes les bâtisses (No. 130 Palmyre) et les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges y appartenant.

Conditions—Comptant

Acte de vente pardevant E. Bouny, notaire public, aux frais des acquéreurs. Ceux el paieront au-dessus du prix de l'adjudication les taxes dues et exigibles en 1886. Un dépôt comptant de 10 0/0 sera requis sur les lieux pour fier la vente.
15sept—25—2,9,16,23oct

PAR MACON, PAUL & ROBINSON

Meubles de Ménage, etc.

Succession de G. M. Baylly.

No 18,477—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 5 rue Carondelet—JEUDI, 23 septembre 1886, à 11 heures du matin, en vertu d'un arrêt de l'honorable Henri L. Lazarus, juge de la cour civile de district pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 août 1886, il sera vendu à l'encan à la maison de résidence 157 rue Annonciation.

Un assortiment général de meubles de ménage, etc.
Conditions—Comptant.
11 sept—11 18 20 23

PAR C. E. GIRARDEY & CO.

Propriétés de valeur non-améliorées dans le deuxième et troisième districts.

SUCCESSION DE N. M. BENACHI.

No. 16,842—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR C. E. GIRARDEY & CO.—G. G. Friedrich, Encanteur—Bureau, No. 16 rue Carondelet.—SAMEDI, 2 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre les rues Gravier et Natchez, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, en date du 19 août 1886, et rendu dans la succession ci-dessus nommée, la propriété décrite, ci après, à savoir:

1°. Un morceau de terre situé dans le deuxième district de cette ville, ensemble avec tout ce qui y appartient dans l'ilet No. 408, et mesurant environ 145 pieds de face, au bayou St-Jean, sur environ deux arpents de profondeur, borné d'un côté par la propriété appartenant anciennement à M. Jonan, de l'autre côté par la propriété de R. Alpuente ou ses représentants, dans le fond par la propriété appartenant anciennement à M. L. Rodriguez. Le plus délicieux site pour une résidence, presque en face des résidences de MM. Musgrove, Tissot et Blanc. La propriété est élevée, et il y a beaucoup d'ombre.

2°. Trois terrains et tout ce qui y appartient, situés dans le troisième district, désignés comme lots Nos. 1, 2 et 3 de l'ilet 34 ou 1070, borné par les rues Génie, Libérale, Port et St Ferdinand, mesurant comme suit: No. 1, 43 pieds 6 pouces et 2 lignes de façade à la rue Port, sur une profondeur et façade sur la rue Génie de 120 pieds.

Les lots 2 et 3 mesurent chacun 44 pieds de face à la rue Génie sur 105 pieds de profondeur.

3° Trois terrains dans le 3me District de cette ville, désignés par les Nos 7, 8 et 9 de l'ilet No 27 ou 672, borné par les rues Port, St Ferdinand, Roman et Prieur, mesurant chacun 43 pieds 8 pouces de face à la rue St Ferdinand sur 121 pieds 6 pouces et 6 lignes de profondeur. Les terrains décrits ci-dessus sont sur la ligne du M. E. R. R.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, en billets spécialement garantis par hypothèque et lien du vendeur, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à parfait paiement, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures pour en forcer la collection, et les acquéreurs assumeront les taxes dues et exigibles en 1886, en sus du prix de vente, et déposeront 10 pour cent comptant sur le prix au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant J. G. Eustis, Esq., notaire, aux frais des acquéreurs.
28août—28 sept 4 11 18 25 oct 2

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vaches, une Montre, une Chaîne et un Médaillon en or.

Meubles de maison, Livres, etc.

Succession de George V. Labarre.

No. 17,869—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No. 46 rue Royale—Le MARDI, 28 septembre 1886, à 11 heures du matin, il sera vendu, à l'enchère publique, au local rue Aline, entre Constance et Magasins, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable Henry L. Lazarus, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 14 septembre 1886 pour le compte de la dite succession

4 vaches laitières.
1 montre, 1 chaîne et 1 médaillon en or
Divers meubles de maison, livres, etc.
Conditions—Comptant, au moment de l'adjudication.
17 sept—17 23 28

No. 226 rue Roman entre Hôpital et Chemin du Bayou. Un magnifique double corps de logis en bois.

Terrain vide rue Roman entre les rues Chemin du Bayou et Hôpital.

Succession de MARTHA ANN WYCOFF par son premier mariage femme divorcée de AUGUSTIN F. THOMAS et décédée femme de CHAS. E. NASH.

No. 18,608—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER — PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau 46 rue Royale—Le SAMEDI, 16 octobre 1886 il sera vendu à midi à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre Gravier et Natchez, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 14 septembre 1886, pour le compte de ladite succession les propriétés décrites ci après, à savoir.

1° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Roman, Prieur, Hôpital et le Chemin du Bayou, désigné par la lettre A, d'après un plan dressé le 6 septembre 1886 par E. Surgi, arpenteur civil, annexé à l'inventaire de la succession au bureau de Ant. Doriocourt, notaire, le 10 septembre 1886, d'après le dit plan, le dit terrain mesure 31 pieds 6 pouces de face à la rue Roman, sur une profondeur de 100 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un magnifique double corps de logis avec attique, ayant en tout quelque cinq chambres au rez-de-chaussée et ... chambres dans l'attique, aussi une bâtisse à deux étages au fond, avec 6 chambres, lieux d'aisance, citerne, etc.

2 Un terrain dans le même district et ilet que la propriété décrite ci dessus, et adjointe à celle-ci, désigné par la lettre B sur ledit plan mentionné ci dessus et mesurant, d'après celui-ci, en mesure américaine 25 pieds 6 pouces de face à la rue Roman, sur 100 pieds de profondeur entre lignes parallèles

Conditions—Comptant au moment de l'adjudication. Les acquéreurs assumeront au-dessus de leurs adjudications le paiement des taxes pour l'année 1886.

Acte de vente pardevant Ant. Doriocourt, notaire, aux frais des acquéreurs
15sept—15 18 25—oct 2 9 16

PAR JAS P. GUINAULT.

VACHERIE.

Vente pour cause de changement d'affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT. Encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—MARDI, 21 septembre 1886, il sera vendu à 11 heures du matin, rue des Français entre les rues Génie et Libéraux—

La vacherie de M. Antoine Bonpunt, se composant de

45 vaches laitières, plusieurs avec veaux et les autres sur le point de vêler, 2 taureaux, 3 bons chevaux.

2 charrettes à lait, bidons, baquets, harnais et tous les ustensiles de la vacherie.

La circulation environ 40 à 42 gallons de lait par jour sera partagée entre les deux plus forts acquéreurs

Aussi—100 têtes de volailles et 5 gros cochons.

Conditions—Jusqu'à $100 comptant, de $100 à $200 trois mois et au-dessus de $200 six mois de crédit en billets endossés sur place à la satisfaction du vendeur 16 sept—

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de campagne dans le 3ème District de cette ville, faisant face au fleuve Mississippi et près du dépôt du Chemin de fer de Morgan.

No 18,491—Succession de Veuve Jacques Théodule Camus
No 3089—Succession de feue Veuve John T. Hamlin.
No 18,490 Succession de Firmin Alphonse Camus.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau coin Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi précis, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en cette ville et conformément à trois ordres de Cour rendus dans les susdites successions par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans le quatre du courant, il sera vendu pour le compte des susdites successions, les propriétés suivantes, savoir:

1o Une certaine portion de terre désignée par la lettre A, sur un croquis-plan annexé à l'inventaire de la succession de Mme veuve J. T. Camus, fait par Omer Villere notaire le 27 août 1886, située dans le cinquième district de cette ville sur la rive droite du Mississipi au dessous du canal Verret, mesurant un arpent de face au fleuve Mississippi, sur 40 arpents de profondeur, entre lignes parallèles, bornée au dessus par une portion de terre appartenant aux Etats-Unis et par la lettre B d'après le susdit croquis et au dessous par la propriété de J. Kohn sujet à un droit de passage en faveur du lot B par un chemin de 20 pieds de largeur du chemin public en face jusqu'à l'endroit ou ce chemin ouvre sur le lot B ainsi qu'il est mentionné sur le dit croquis.

2 Une autre portion de terre, désignée par la lettre B, d'après le susdit croquis et attenant au susdit lot A mesurant de largeur, 2 arpents sur 25 arpents de profondeur, entre lignes parallèles. Le dit lot situé derrière la propriété appartenant au gouvernement des Etats-Unis et est à une distance de 15 arpents du fleuve et est borné sur le côté inférieur par le lot A, et par le côté supérieur par la propriété appartenant maintenant ou ci-devant à la succession de J. B. Olivier, avec l'usage du droit de passage au fleuve à la propriété par le chemin sur le lot A, ainsi qu'il appert d'après le susdit croquis. Lesquelles deux lots de terre appartiennent aux susdites successions dans les proportions suivantes:

A Madame veuve J. T. Camus dans la proportion de 16,0,30,72,

A la succession de Madame Hamlin dans la proportion de 60 [1]3072.

A la succession de Firmin Alphonse Camus dans la proportion de 60[1]3072.

Termes et conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant Omer Villere, notaire, aux frais des acquéreurs

Un dépôt de 10 pour cent comptant sera exigé des acquéreurs
7 sept—7,11,18,25—2,9 oct

Successions consolidées de Mathilde Jourdan, épouse décédée d'Emile Mobert, Louise Mobert, Mesimetie Beauregard et Alcide Beauregard.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 9 octobre 1886, il sera vendu à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de district pour la paroisse d'Orleans, en date du 23 août 1886—

Un lot de terre situé dans le 3ème District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St-Antoine, Annette, Girod et St Jean Baptiste, lequel lot de terre mesure 32 pieds de face à la rue St-Antoine sur 128 pieds de profondeur. En semble, une maison en bois ayant 4 pièces, cuisine double avec galerie derrière deux citernes, lieux d'aisance, puits, etc., etc.

Le tout d'après plan qui sera exposé à la Bourse.
Conditions—Comptant
Acte de vente pardevant Rot. J. Ker, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4 sept—4, 11, 18, 25—oct 2, 9.

PAR HOEY & O'CONNOR.

Emplacement pour Grocerie et résidence.

Coin des rues Magasins et Toledano.

Cottage et terrain adjacent No 932 rue des Magasins, près de l'Avenue de la Louisiane.

Succession de Christophe Ullmann.

No 18,153—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureaux, 17 rue Carondelet—SAMEDI, 9 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'Encan Arcade, rue des Magasins, en vertu de quatre ordres de cour de l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, daté le 30 & 31 août 1886, il sera vendu à l'enchère publique la propriété décrite ci dessous, à savoir—

1°—**Une résidence et le magasin en bois à deux étages, &c.**, au coin nord est des rues Magasins et Toledano dans l'ilet borné par les rues des Magasins, Constance, Toledano et Pleasant, désignés comme lots No 12 et mesurant 32 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 110 pieds et 39 pieds 8 pouces et 5 lignes sur la ligne qui le divise du lot No 8 qui y est adjacent dans le fond. Cette propriété fait face à la station du chemin de fer de la rue des Magasins, est un bon emplacement pour les affaires et l'on est toujours certain d'avoir de bons locataires.

Les loyers sont actuellement à $42 par mois.

2°—**Le cottage en bois à un étage** au No 932 rue des Magasins dans l'ilet borné par les rues Magasins, Constance, Delachaise et l'Avenue Louisiana. Le terrain est désigné par le No 15 et mesure 25 pieds de face à la rue des Magasins sur une profondeur de 159 pieds et 2 pouces, entre lignes parallèles. Le cottage est éloigné de la rue, a une galerie devant et derrière et environ cinq ou six chambres. Le voisinage est excellent et une double ligne de cars urbains passent devant.

3—**Une portion de terre** au fond et contigu au dit lot No 15 décrit ci-dessus se trouvant derrière les lots Nos 28 et 29 et, mesurant 50 pieds parallèle aux rues Magasins et Constance, et 31 pieds 2 pouces, plus ou moins en largeur parallèle à l'Avenue Louisiana et à la rue Delachaise.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance, s'il y en a, à un crédit de un ou deux ans du jour de la vente, en billets des acquéreurs portant intérêt de 7 pour cent par an du jour de la vente jusqu'à paiement final, garantis par hypothèque spéciale et lien du vendeur sur la propriété vendue. 5 pour cent frais d'avocat : assurance et toutes les clauses de garantie usuelles. Les acquéreurs assumeront le paiement au-dessus du montant de leurs adjudications, de toutes les taxes dues et exigibles durant cette année, 1886, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente, aux frais des acquéreurs, par devant Peter J. Kramer, Esq., notaire.

Et à la même place et à la même heure—

5 actions du capital de N. O. Insurance Association

Une paire de boucles d'oreilles en diamant et une chaîne en or pour le cou et un médaillon.
Conditions—Comptant.
5 sept—5,12,26—3,9 oct

VENTES A L'ENCAN

PAR J. V. GOURDAIN.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Vivant Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B—No 18,598.

PAR J. V. GOURDAIN, Encanteur.—Bureau, No 79 rue Bienville. — SAMEDI 16 octobre 1886, à midi, à la Bourse d'encan Arcade, rue des Magasins entre les rues Gravier et Natchez, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. W. T. Houston juge de ladite Cour, division B, actuellement absent sur un congé, daté le 10 septembre 1886, il sera vendu, la propriété décrite ci après, appartenant à la dite succession, à savoir

Une portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situées dans le troisième district de cette ville, dans l'ilet No 1517, borné par les rues Broad Lapeyrouse, White et Labarpe.

Laquelle portion de terre mesure en mesure américaine 38 pieds 6 pouces de face à la rue White, sur une profondeur de 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, il est composé de tout le lot No 30, qui mesure 26 pieds 4 pouces de face à la rue White sur une profondeur de 109 pieds 1 pouce et d'une partie du terrain No 29 qui a 12 pieds 2 pouces de face à la rue White et contigu au terrain No 30 sur une profondeur de 109 pieds et 1 pouce entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Pile & Murray le 10 mars 1869 déposé au bureau de A. Doriocourt, notaire en cette ville.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera le paiement des taxes de 1886 au-dessus du prix d'adjudication et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Joseph Duvigneaud, notaire, aux frais de l'acquéreur.
4sept—14.18.25—oct 2 9 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Augustin Vivant, Sr.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orleans—Division B—No 18,598.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureaux No 79 rue Bienville—JEUDI, 23 sept 1886, à 11 heures A. M., au No 79 rue Bienville entre Royale et Bourbon, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D siégeant à la place de l'Hon W. T. Houston juge de la dite cour Division B actuellement absent sur un congé, daté le 10 septembre 1886, il sera vendu pour le compte de la dite succession.
Un lot de meubles de maison.
Un lot de livres
Conditions—Comptant sur livraison,
14 sept—14,18,23.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée de valeur dans le Troisième District.

Cottage en bois, No. 63 rue Louisa.

Cottage en bois No. 71 rue Louisa.

Cottage en bois No. 74 rue Piété, ilet borné par les rues Bourgogne et Dauphine.

Une bâtisse en bois, résidence et épicerie, à l'encoignure des rues Louisa et Remparts.

Deux maisons à l'encoignure des rues Bourgogne et Désiré.

Cottage en bois No. 84 Mandeville, entre Royale et Dauphine.

Cottage en bois No. 130 rue Port, entre Rempart et St. Claude.

Succession de Christopher Meister, et Ann Ritz, sa femme; tous deux décédés. Dossier No 18, 288.

A l'encan avec un long crédit.

PAR W. I. HODGSON encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet, le SAMEDI 25 septembre 1886 à 12 A. M. à la BOURSE D'ENCAN ARCADE, rue des Magasins, entre Gravier et Natchez dans le premier district de cette ville, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon N. H. Rightor, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en place de l'Hon A. I. Tissot, Juge de la dite Honorable Cour Division A maintenant absent en congé, tous deux en date du 23 août 1886, pour compte de la succession de Christopher Meister et Ann Ritz sa femme tous deux décédés; Dossier No 18,288 sera vendu à l'encan avec un long crédit—

TROISIÈME DISTRICT.

Cottage en bois, No 63 rue Louisa.

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Troisième District de cette ville, étant le lot No 19 et une partie du lot No 18 dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne anciennement Craps, Piété et Dauphine, anciennement Grands Hommes, faubourg Washington, qui se touchent et mesurent ensemble à peu près 33 pieds de face à la rue Louisa sur une profondeur de 1.. pieds .. pouces et 4 lignes, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises et ayant corridor galerie, 5 chambres, cuve, etc.

COTTAGE EN BOIS No 71 RUE LOUISA.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la dernière ci-dessus décrite propriété désignée par le lot No 8, et mesure 29 pieds 5 pouces et 4 lignes de face à la rue Louisa sur une profondeur de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes.

Les améliorations comprennent un cottage en bois couvert en ardoises, élevé, connu par le No 71 rue Louisa et ayant corridor, galerie, 5 chambres, water works, cuve, etc.

Cottage en bois No 74 rue Piété.

3 Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et ilet que la dernière propriété ci-dessus désignée par le lot No 4 et touche les lots ci-dessus décrits dans le fond et mesure 30 pieds de face à la rue Piété sur une profondeur de 118 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois avec deux chambres, écurie et cuve et connue par le No 74 de la rue Piété

Epicerie à l'angle des rues Louisa et Remparts.

4 Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Louisa, Bourgogne, Piété et Remparts, désigné par le No 10, et mesurant 31 pieds 10 pouces et 3 lignes de façade rue Louisa sur une profondeur et façade sur la rue Remparts, de 118 pieds 3 pouces et 4 lignes, formant le coin des rues Louisa et Remparts.

Les améliorations consistent en un magasin d'épicerie et résidence couverts en ardoises. La résidence a 7 chambres, 2 auvents, citerne etc.

Deux maisons coin Bourgogne et Désiré.

5° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me district de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Bourgogne, Remparts, Désiré et Piété, et formant l'angle des rues Bourgogne et Désiré. Il mesure 35 pieds de façade rue Désiré sur une profondeur et façade de 90 pieds, entre lignes parallèles

Les améliorations consistent en une bâtisse couverte en ardoises, à l'angle de deux rues, et ayant 4 chambres, 2 auvents, et une autre maison en bois à l'arrière, portant le No 513 rue Bourgogne, ayant 2 chambres, 2 cabinets et cuisine.

Maison-cottage, 84 rue Mandeville.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Mandeville, Marigny, Royale, (ci-devant Casacalvo) et Dauphine (anciennement Grands Hommes), désigné par le No 16 et mesurant 20 pieds 8 pouces et 3 lignes de façade rue Mandeville, sur une profondeur, à l'extrémité la plus rapprochée de la rue Dauphine de 67 pieds 1 pouce et 4 lignes, de là rétrécissant à angles droits de 3 pieds 2 pouces et 3 lignes; puis une seconde profondeur de 55 pieds 4 pouces, et 122 pieds 5 pouces 4 lignes de l'autre côté près de la rue Royale, 17 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois, couverte en ardoises, portant le No 84 rue Mandeville, et ayant 5 chambres, gaz partout, citerne, hangar, etc.

MAISON-COTTAGE EN BOIS, No 130 RUE DU PORT.

7° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 3me District de cette ville, carré d'ilet No 12, borné par les rues Port, Remparts, St Claude et Lafayette (ci-devant Enghein), désigné par le No 11 et mesurant 28 pieds de face à la rue du Port sur une profondeur de 130 pieds 3 pouces et 6 lignes.

Les améliorations consistent en une maison cottage en bois couverte en ardoises, à distance de la rue, et portant le No 130 de la rue du Port. Elle a quatre chambres et une cuisine, deux citernes, puits etc.

Toutes les propriétés ci-dessus décrites sont plus ou moins mesurées au pied américain, d'après des plans de M. Hunter Stewart, voyer, plans qui peuvent être vus à l'endroit de la vente.

Conditions de la vente—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1, 2 et 3 ans de crédit, portant 8 pour cent d'intérêt à partir du jour de la vente hypothéqué spéciale avec lien du vendeur, toutes les clauses usuelles de sécurité, comprenant l'assurance, le transfert des polices et 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès. Les billets devront être divisés en coupons à la convenance des parties intéressées.

Les divers acheteurs se partageront le paiement des taxes également avec le vendeur pour l'année courante 1886.

Les actes de vente pardevant Alphonse Philips notaire aux frais des acquéreurs
25août—25 29 sept 5 12 19 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Je certifie ici que le 28me jour de juin 1886, jugement a été rendu dans cette Cour dans l'affaire ci-dessous intitulée dans les termes et avec les chiffres suivants: Helena A. Danet vs John H. Weydig—No 17 892—Division C.

Sur motion de Branch K. Miller avocat de la plaignante, et en appuyant sa demande de preuve, la loi et les témoignages étant en sa faveur.

Il est ordonné, adjugé et décrété que le "défaut" ici enregistré, le 7 juin 1886 soit confirmé, et qu'en conséquence il y ait jugement en faveur de la demanderesse Helena A. Dauer et contre le défendeur John H. Weydig, son époux décrétant une séparation de propriété entre lesdits plaignante et défendeur son époux, et une dissolution de la communauté existant entre eux. Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que la plaignante Helena A. Danet obtienne un jugement et qu'elle se fasse rendre par John H. Weydig, la somme entière de six cents dollars avec intérêt légal à partir du 15 octobre 1883 jusqu'à parfait paiement, en même temps que les frais du procès, avec le lien, le privilège et le droit d'hypothèque accordés par la loi dans les affaires de ce genre aux femmes mariées.

Jugement rendu et signé le 28 juillet 1886.
F. A. MONROE.

En foi de quoi j'ai apposé ici ma signature et le sceau de ladite Cour, en la ville de la Nlle Orléans, ce 21me jour de juillet en l'année du Seigneur mil huit cent quatre vingt six.
M. A. McDONNELL,
Sous-Greffier.
27juillet—27 août sept15

LEON QUEYROUZE,
"GROCER" EN GROS,
—Importateur de—
VINS ET LIQUEURS,
—Et marchand de—
Produits des Campagnes et de l'Ouest.
97 RUE DECATUR

ANNONCES JUDICIAIRES

MONITION

ETATS-UNIS D'AMERIQUE.
DISTRICT ORIENTAL DE LA LOUISIANE

COUR DE CIRCUIT DES ETATS-UNIS pour le Cinquième Circuit et District Oriental de la Louisiane.

Le Président des Etats-Unis d'Amérique, à tous ceux à qui parviendra ceci, salut:

Attendu que Harry T. Howard ayant acheté à une vente publique faite par R. B. Pleasants, marshall des Etats-Unis pour le district oriental de la Louisiane, le 12 juin 1886, en vertu d'un writ de saisie et vente à lui adressé et émis par l'Hon. Cour de Circuit des Etats-Unis pour le cinquième circuit et district oriental de la Louisiane dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No 11,297 du docket de la dite Cour, la propriété ci-après décrite, et étant adressé à la dite cour pour une monition et un avis, conformément à la loi, savoir: les sections 2370, 2371, 2372 et 2373 des Statuts Revisés de l'Etat de la Louisiane, ou loi No. 96 approuvée le 10 mars 1870.

Que toutes les personnes intéressées dans l'affaire sachent qu'elles sont citées et prévenues, au nom des Etats-Unis d'Amérique et de la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, si elles ont des droits, titres ou réclamations touchant la propriété ci-après décrite, par suite d'un vice de forme quelconque dans l'ordre ou le décret de la Cour en vertu duquel a été opérée la vente, ou d'une irrégularité ou d'une illégalité dans l'estimation, l'annonce ou la description ou dans l'époque fixée pour la vente et la manière de la faire ou pour tout autre vice quelconque, de se produire dans les trente jours qui suivront la première insertion de cette monition dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété a été vendue dans l'affaire de Harry T. Howard contre la Crescent City Sugar Refining Company, No. 11,297 du docket de la dite Cour de Circuit des Etats-Unis pour le Cinquième Circuit et District oriental de la Louisiane, et Harry T. Howard s'en est rendu acquéreur au prix de dix mille dollars.

Description de la propriété telle qu'elle est contenue dans l'acte de vente du dit marshal des Etats-Unis enregistré au bureau du Conservateur des Aliénations pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, le 21 juillet 1886, dans le livre No 127, pages 43 et 44.

1. Tout et particulièrement des lots de terre avec tous les édifices et toutes les améliorations qui s'y trouvent, les bâtisses, vacuum pans, réservoirs, chaudières, machines, appareils, aménagements et dépendances faisant partie d'une raffinerie attachée à la propriété ainsi que tout droits, toutes voies, tous privilèges et accessoires, situé dans le Premier District de cette ville, carré d'ilet borné par les rues Peters ci-devant Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie, et désigné et décrit comme suit.

Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de L. H. Pilié, voyer de la ville, daté du 25 octobre 1881 annexé pour que l'on s'y réfère à un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire en cette ville le 18 nov 1881, et mesurant vingt trois pieds deux pouces et sept lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, vingt trois pieds de largeur à l'arrière sur cent vingt six pieds quatre pouces et quatre lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue St Joseph, et cent vingt cinq pieds cinq pouces et trois lignes de profondeur sur la limite latérale la plus rapprochée de la rue Julie, le séparant de la propriété de P. Dupré. Un autre terrain mesurant environ vingt trois pieds de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, sur cent vingt deux pieds neuf pouces et un tiers sur cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers de profondeur. Deux terrains désignés par les numéros cent six et cent sept sur un plan déposé, pour que l'on s'y réfère, au bureau de J. G. Stark, ancien notaire en cette ville, aussi sur un plan de Pilié & Murray, daté du 3 mars 1868. Le terrain ci-dessus mesure dix huit pieds et ... ligne de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix huit pieds à la ... pouces et sept lignes de largeur à l'arrière, sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain sept mesurant ... neuf pieds à la pouce et quatre lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix huit pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur à l'arrière sur cent treize pieds cinq pouces de profondeur. Un terrain désigné par le numéro cent, ... le plus précisément dans le bureau de l'ancien notaire Stark mesurant vingt six pieds quatre pouces et deux lignes de façade rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, ... pieds ... pouces de largeur à l'arrière faisant face à la rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, sur cent douze pieds un pouce pour sa profondeur. Un terrain désigné par la lettre A sur un plan de J. A. D'Hémécourt, voyer, annexé à un acte passé pardevant E. D. Seghers notaire en cette ville, le 25 octobre 1871, et mesurant dix neuf pieds, deux pouces de façade sur la rue Peters ci-devant Nouvelle Levée, dix neuf pieds de largeur à l'arrière cent vingt cinq pieds sept pouces de profondeur sur la limite la plus proche de la rue Julie, et cent vingt quatre pieds ... pouces de profondeur sur la limite la plus proche de la rue St Joseph. Trois terrains désignés par les numéros quatre cinq et six sur un plan de L. H. Pilié, daté du 6 février 1865, se mesurant ensemble ... Le terrain numéro quatre mesurant vingt pieds cinq pouces et 6 lignes de façade rue Commerce et vingt-quatre pieds dix pouces de profondeur ... vingt six pieds huit pouces de largeur à l'arrière sur la largeur du lot numéro cinq, et ... la façade rue du Commerce sur cent quatre pieds ... pouces et ... de largeur à l'arrière, le terrain numéro six, ... les dits terrains sont ... sur les côtés ... la propriété ... l'un des terrains ... la propriété de ... et ci-devant ... séparant les dits terrains ... retenu par les ... numéros ... les actes ... le terrain ... le plus proche ... une façade sur la rue Peters, ... numéro ... Le dit terrain ... plus proche de la rue Julie ... la rue Peters ... le dernier ... un acte passé devant André Hero Jr, notaire en cette ville, le 30 janvier 1885.

2. Quatre terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent ainsi que tous droits, passages et privilèges y appartenant, situés dans le Premier District de cette ville dans le carré d'ilet précédemment décrit borné par les rues Peters (ci-devant Nouvelle Levée), St-Joseph, Commerce et Julie désignés par les numéros un, deux, trois et quatre sur un plan de Louis H. Pilié, voyer de la ville, dressé à la date du 30 septembre 1880, déposé pour que l'on s'y réfère au bureau de A. Hero Jr. comme le plan No. 51. Les dits terrains sont contigus les uns aux autres et mesurent comme suit: Les terrains numéros un et deux mesurent chacun trente deux pieds huit pouces et sept lignes de face à la rue Peters (anciennement Nouvelle Levée) trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent vingt deux pieds dix pouces et six lignes sur la ligne du côté du numéro un la plus rapprochée de la rue St Joseph, cent onze pieds deux pouces et sept lignes sur la ligne de division entre les numéros un et deux, et cent onze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de côté du lot numéro deux la plus rapprochée de la rue Julie, et les lots numéros trois et quatre sont adjacents l'un à l'autre et mesurent chaque trente deux pieds cinq pouces de face à la rue Commerce, trente deux pieds sept pouces de large dans le fond sur une profondeur de cent dix pieds neuf pouces sur la ligne de côté du numéro trois la plus rapprochée de la rue Julie, cent onze pieds sept pouces de profondeur sur la ligne de division entre les numéros trois et quatre, et cent onze pieds dix pouces et six lignes de profondeur sur la ligne de côté du lot numéro quatre la plus rapprochée de la rue St Joseph. Les dits quatre lots composent un corps ou portion de terre ayant une façade de soixante-cinq pieds cinq pouces et six lignes de façade sur la rue Peters (anciennement rue Nouvelle Levée), et s'étendant en profondeur jusqu'à la rue Commerce, sur laquelle rue ils ont une façade de soixante-quatre pieds dix pouces, et ce sont les mêmes lots désignés par les lettres G H I J, d'après un plan de J. Pilié enregistré au bureau de H. Lavergne, ex notaire en cette ville.

3. Tout et particulièrement les droits d'usage et d'occupation jusqu'au treizième jour de septembre A. D. 1907, le dit Crescent City Sugar Refining Company, conformément à un bail du fond de l'education l'usage du lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances qui y appartiennent, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet ci-dessus décrit borné par les rues Peters ci-devant Nouvelle Levée, St Joseph, Commerce et Julie, désigné comme lot numéro deux et mesurant (au pied américain) dix huit pieds dix pouces de face à la rue Peters, anciennement Nouvelle Levée, à peu près vingt un pieds huit pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de à peu près cent vingt trois pieds huit pouces et un tiers sur la ligne vingt-quatre pieds sept pouces de profondeur sur la ligne du lot numéro trois, le dit lot étant désigné par les notes ... propriété de Paul Tulane, sur un plan fait par A. de Armas, député voyer, annexé pour référence à un acte passé pardevant le soussigné Andrew Hero Jr, notaire le 30 janvier 1885, laquelle dite propriété a été spécialement hypothéquée par la dite compagnie par acte pardevant Andrew Hero Jr, notaire, en date du 21 mars 1885 en faveur du porteur ou porteurs des billets et coupons spécifiés dans la pétition dans l'affaire ci-dessus

Témoin l'Honorable Morrison R. Waite, Juge président de la Cour Suprême des Etats-Unis d'Amérique dans la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 10me jour de Juillet, A. D. mil huit cent quatre vingt six, et de l'Indépendance des Etats-Unis d'Amérique la 111me Année.
(Signé) EDWARD C. BILLINGS,
Juge

Bureau du Greffier—Je certifie que ce qui précède est une copie exacte de l'original enregistré dans ce bureau.

En foi de quoi j'ai signé et apposé le sceau de la dite Cour, dans la ville de la Nouvelle-Orléans ce 23me jour de Juillet 1886
E. R. HUNT
Greffier
Par A. J. CARTER, Député Greffier.

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE, COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA PAROISSE D'ORLEANS—No. 18,403

Dans l'affaire de Jules Sabrier demandant qu'une monition soit lancée.

Etat de la Louisiane—A tous ceux que cela concerne, salut:

Attendu qu'à une vente à l'enchère publique faite à la Nouvelle-Orléans le 24me jour d'avril 1886 le percepteur de taxes d'Etat des districts inférieurs de la ville, par le ministère de son assistant, dûment autorisé, Alphonse Rabouin Jr, a adjugé au dit Jules Sabrier, le pétitionnaire, dernier et plus offrant et en vertu du pouvoir dont est revêtu le percepteur de taxes par acte de la Législature de cet Etat, approuvé le 10 juillet 1886 et portant le No 82, la propriété ci-après décrite, et a demandé à cette cour qu'une monition en annonce soit faite conformément à la loi et aux sections 2370, 2371, 2372 et 2373 de l'acte No 95, approuvé le 10 mars 1870, des statuts revisés de la Louisiane.

Donc, maintenant, que toutes personnes y intéressées sachent qu'elles sont priées au nom de l'Etat de la Louisiane et de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, si elles le peuvent de faire valoir un droit, titre ou réclamation sur la propriété ci-après décrite, s'il y a eu informalité dans la procédure, publication, description ou adjudication faite à cette vente ou s'il y a eu la moindre irrégularité dans l'avis de la vente à l'époque ou de la façon dont le pétitionnaire a acquis la propriété ou par suite d'une inexactitude quelconque. Ces personnes sont priées dans les trente jours qui suivront la première publication dans les feuilles publiques de faire connaître les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite ne devrait pas être approuvée et homologuée. A cette vente de la propriété ci-après décrite, Jules Sabrier en est devenu l'acquéreur au prix de deux cent quatre vingt piastres et 37 sous

Description de la propriété, enregistrée au bureau de l'Annotateur des Hypothèques, livre 129, page ...

Un certain terrain avec les améliorations qui s'y trouvent dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, désigné par le No 17 dans le carré d'ilet 316 borné par les rues Hôpital Rocheblave, Barracks et Tonti. Le dit terrain mesure 72 pieds de façade rue Hôpital sur 125 pieds de profondeur, il est assessé au nom de Benj W. Lauck, qui en est le possesseur et a été vendu pour les taxes d'Etat de 1878 qui pesaient dessus.

Bureau du greffier de la Cour Civile de District, Nouvelle-Orléans, 23 juillet 1886
(signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
(Signé) GEO. P. CAZELAR, Sous-Greffier.

L'Abeille de la

Bureaux : No 73

NOUVELLE

DIMANCHE, 19 SE

Une curieuse

(Extrait du Journal

L'histoire authentique ... raconter ne le cède ... vue du burlesque, ... l'ambiguité des situa... tons les plus compli... bourg et aux vaude... casses du Palais Roy... ploits de chevaliers ... coupe jarrets du me... à notre époque

Voici les faits.

M. X..., person... rables et occupant ... recevait dans les pre... d'août une lettre ... d'imprimerie, imitée ... près ainsi conçue

"Une société se... santes, possédant ... immenses, a décid... verser une somme ... défaut du versement ... tre société adressera ... ra à tous vos amis ... nes avec lesquelles ... dénonçant votre ig... duite en mettant a ... nouvelles. Notre so... dire que toute ... rait pour vous ... te, nous possédons ... met complètement ... tes judiciaires.

"Si, comme nous ... tre intérêt, vous ... faites paraître dans ... Par une annonce ... mes que nous indiq... (Suivent les ter...

M. X. ... a qui ... adressée, n'ayant ... dédaignant les ... trouver le procure... et lui demander ... d'abord que M ... l'annonce indiqu... verser les 20,000 ... société secrète.

L'annonce parue ... fut adressée à M. X ... lettre disant

"Nous avons lu ... journal de ce mati... que vous comprene... pour vous à verser ... somme demandée ... tôt une lettre ... tions pour opérer ... 20,000 fr."

Le lendemain, ... venait à M. X ... les 20,000 fr. dans ... sceller cette boîte ... ensuite chez M. ... rôisse de X ... temps que vous ... nous lui donnons ...

A ce moment M ... vice de la sûreté, ... re. Il alla trouver ... demanda comm... qu'il avait du rece... société secrète.

Cette lettre ... mise

"Monsieur ...

"Vous recevre... une cassette conte... d'argent. C'est ... une personne ... connaître. Accep... main vous jurer ... tions.

"Nous vous ... sieur le curé, cett... tère sacerdotal ... secret le plus abso... tion. Dans ce ... pas accepter la ... garderiez pas ... votre vie serait ...

Suivent plusieurs ... me commisatoire

Sur les instru... reté, M. X ... boîte ferrée et sc... était préset ...

Le lendemain ... velle lettre, dans ...

"Prenez à la ... train pour Versa... rez A la poste ... lettre qui vous ... restant. Vous ... tre de nouvelles ... la cassette qu'... que vous devrez a ...

D'accord avec ... le curé Z ... se ... alla demander la ... la poste. L'emp... avait aucune lett...

Après avoir pri... M. Taylor, le curé ... domicile ave... avait de reprendre ... ils décidèrent ... voir au bureau de ... nonce n'était pa...

A quatre heures ... présenta de nouv... reau restant ... arrivée en effet ... premier employé ... parait !)

Cette lettre disa...

"Prenez sur ... Versailles à ... quelle? Suivez ... long. A un mome... coup de sifflet ... votre boîte à terre ... te, et vous cont... sans vous arrête... retourner ... te recommandons ... question de vie ou ... mouvement d'ar... breux revolvers ... étendrait mort ...

Heure isent ... n'eut pas à aller ... dont on le mena ... quatre heures ... tant plus de pas ... le chemin indiqué ... reviendrait avec ... le chemin de fer

Deux jours ... cune nouvelle ... crète. Enfin, le ... reçut une ... sixième) dans la ...

"Nous ne ... s'est passé relati... vous deviez dép... Z ... Fat ce vous ... nos ordres, on est ... sa mission !

"Nous voulons ... entendu, mais ... pareille chose se ... nous serions ... mettre à exécut... vous avons dépo... "Nous allons ... çon, nous allons ... sieurs des perso... êtes en relation...

FEUI...

No ...

Stage d...

HENRY ...

PREMI...

L'enchère vers ... très vite, elle ... étaient des gens ... ble, vivant plus ... à ce qu'on ... à peu près ... ment. Ils appro... famille; ils étai... parents, ils av... pouvait pas les ... situation était ... par certaines ... sans doute, le ... vantage, le p... jeu, la mère ... avait des mone... le monde. N'... tendre qu'ils ... même à leurs ... lement un ... mais des ... tées au jour le ... disait-on tout ... sur de robes ... n'essayait même ... quelconque de ... faisait des ... leur emprunter ... paraître à le leur ...